

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008806946	1ere Gachée: 08:56 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 09/09/2025 référence commande(2):	ROG040925103829	Zone: TRANSPORT TOI
client: 411963 chantier: 196308	SOLS ILE DE FRANCE 235 RUE DES TROIS TILLEUL 77000 Vaux-le-Pénil REIMS 51100 Reims			Véhicule: M81 RIVIERE M81 DJERMOUN MO
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
08:55	température: vitesse du vent: validité:			XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton PJDER3C330	désignation(6)(8) DESACTIVE	certification	classe d'exposition(3) XF2	Classe Chlorure CL 0,40
consistance(7) S3		Dmax 10		
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C25/30				
appellation commerciale DESACTIVE Dm10 Htm S3 CEM2 330				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE		F.SYNTHETIQUES F.SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1